

APPEL A PROJETS 2023

AGIR EN SANTE PUBLIQUE

Comprendre et agir sur les causes de la **surmortalité** par cancer du sein
dans les **Hauts-de-France**

Cet appel à projets est financé par l'Association Ruban Rose et s'inscrit dans le cadre d'un projet d'envergure nationale, porté par l'Association, dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins des patientes atteintes de cancer du sein.

Date limite de soumission : 23 février 2024 à minuit

Soumission en ligne à : ngruel@cancerdusein.org

Sommaire

1. L'Association Ruban Rose	3
2. Contexte scientifique et objectifs de l'appel à projet	3
3. Dispositions particulières à l'appel à projets	3
4. Modalités de participation	4
4-1. Durée des projets	4
4-2. Structures concernées et bénéficiaires de la subvention	4
4-3. Coordinateur du projet	4
4-4. Équipes partenaires éligibles	4
5. Constitution du dossier	5
6. Évaluation des projets	5
7. Critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation	6
7-1. Critères de recevabilité	6
7-2. Critères d'éligibilité	6
7-3. Critères d'évaluation	6
8. Financements	6
9. Calendrier	7
10. Engagements vis-à-vis de l'Association	7

1. L'ASSOCIATION RUBAN ROSE

Créée en 2003, l'Association Ruban Rose est une association « loi 1901 » profondément engagée dans la lutte contre le cancer du sein. Grâce au soutien de ses partenaires et à une mobilisation générale grandissante, attestant d'une sensibilisation croissante à cette cause, l'Association peut mener à bien ses deux missions :

- **L'information et la sensibilisation du grand public à l'importance du dépistage précoce**

Une femme sur huit étant concernée par le cancer du sein, la mission de sensibilisation de la population revêt un enjeu de santé publique. Ce n'est qu'avec une mobilisation collective telle qu'elle est préconisée par l'Association Ruban Rose qu'il sera possible de lutter efficacement contre cette pathologie.

- **Le financement de la recherche et d'actions associatives**

Le soutien à la recherche est la pierre angulaire de tout progrès en matière de prise en charge, de l'amélioration des techniques de dépistage au suivi post-traitement, en passant par le développement de nouvelles stratégies thérapeutiques. Une des forces de l'Association Ruban Rose est de financer également des projets associatifs à visées sociales, qui permettent d'améliorer rapidement et significativement la qualité de vie des patientes.

Depuis 2003, l'Association Ruban Rose a ainsi soutenu 98 projets de recherche ou associatif pour un montant global de plus de 8 millions d'euros, sous l'égide de son Comité scientifique, présidé par la Pr Anne Vincent-Salomon.

2. CONTEXTE SCIENTIFIQUE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Avec près de 61 200 nouveaux cas et 12 000 décès chaque année, le cancer du sein est le cancer féminin le plus fréquent et le plus meurtrier en France. Ces chiffres faisant état de la situation à l'échelle nationale, ils ne sont pas révélateurs des disparités qui existent au niveau régional ou départemental. En effet, une variabilité importante peut être observée d'une région à l'autre, donnant à penser que des modes d'action différentiels pourraient être envisagés pour améliorer la santé des populations les plus touchées.

Alors que les taux d'incidence et de participation au dépistage organisé y sont proches de la moyenne nationale, les Hauts-de-France subissent une surmortalité importante comparativement aux autres régions (données de l'INCa). Quelles sont les spécificités de cette/ces population(s) et leur exposition à des facteurs de risque ? Existe-t-il un lien entre surmortalité et appartenance à une catégorie socio-professionnelle ? Serait-il plus difficile d'accéder aux filières de soin et de prises en charge du cancer du sein dans les Hauts-de-France qu'ailleurs ? Les femmes habitant dans cette région sont-elles dépistées à des stades plus avancés ? Les patientes qui ont été diagnostiquées d'un cancer du sein sont-elles correctement orientées et poursuivent-elles un parcours de soin complet ?

Cet appel à projets a pour but d'identifier les causes de cette surmortalité et de proposer des modes d'intervention avec les acteurs de terrain afin de réduire la surmortalité de ce cancer dans la région des Hauts-de-France. Cette recherche devra s'inscrire dans une démarche pluridisciplinaire et prendra en compte les facteurs génétiques, épidémiologiques, socio-économiques, géographiques et historiques propres à la région des Hauts-de-France.

Nous encourageons les chercheurs et les professionnels de santé à soumettre des propositions de recherche qui répondent aux objectifs suivants :

- Comprendre les facteurs sous-jacents de la surmortalité par cancers du sein dans les Hauts-de-France, en se concentrant sur des facteurs tels que l'accès aux soins, la prévention, la détection précoce, les facteurs génétiques éventuels et les disparités socio-économiques.
- Développer des modes d'intervention, des politiques de santé et des stratégies de communication visant à réduire la surmortalité par cancers du sein dans la région.
- Promouvoir la collaboration interdisciplinaire pour aborder cette question dans l'étendue de sa complexité.

3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets s'adresse à des chercheurs développant une approche dans le domaine des sciences humaines et sociales (géographie de la santé, sociologie, économie de la santé, philosophie de la santé, histoire), de l'épidémiologie, de la génétique, du traitement de l'information (statistique, datamining, intelligence artificielle, ...), ou de la recherche interventionnelle en population, et vise à soutenir des travaux de recherche mettant en œuvre une ou plusieurs collaborations pluri ou interdisciplinaires.

La finalité de ce programme de recherche est de concevoir puis de proposer un ensemble de modes d'intervention concrets, qui pourraient être mis en œuvre avec les acteurs de terrain, pour réduire la mortalité par cancer du sein dans les Hauts-de-France.

Il est recommandé de veiller à associer de manière pertinente les disciplines requises au regard des objectifs annoncés et à motiver ces choix. Les articulations entre les différentes disciplines scientifiques de santé publique sont vivement encouragées (épidémiologie, sciences humaines et sociales, sciences bio-médicales).

Cet appel à projet associera de manière privilégiée des **équipes académiques** avec des **professionnels de santé**, et des **responsables de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques ou de programmes de santé**.

Les différents acteurs impliqués devront :

- Déterminer quels sont les facteurs liés aux modes de vie des patientes ou à leur environnement, expliquant la surmortalité des cancers du sein dans les Hauts-de-France. Il faudra par exemple considérer les paramètres socio-économiques, géographiques ou environnementaux pouvant conditionner l'accès au dépistage, le stade et/ou les caractéristiques tumorales au diagnostic et le parcours de soin des patientes atteintes d'un cancer du sein.
- Analyser l'impact sur la santé des facteurs de risque identifiés, seuls ou en combinaison.
- Identifier des leviers d'actions possibles.
- Analyser la transposabilité, la transférabilité et le déploiement dans un autre contexte (autre région).
- Présenter les avancées des travaux tous les trois mois au Comité de suivi du projet : Comité scientifique de l'Association, assisté d'experts en santé publique.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

4-1. Durée des projets

Les projets auront une durée de 36 mois.

4-2. Structures concernées et bénéficiaires de la subvention

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des organismes ou entités publics exclusivement basés en France et obligatoirement à but non-lucratif. Il est donc demandé aux équipes académiques d'être affiliées à des Unités de Recherche Universitaire ou des Unités Mixtes de Recherche labellisées par l'INSERM et/ou le CNRS, et d'être expertes dans un ou plusieurs de ces domaines de la recherche : épidémiologie, géographie de la santé, sociologie de la santé, analyse médico-économique, santé publique.

Dans le cas d'un projet impliquant un partenariat entre plusieurs entités, les organismes participant au projet déposeront un seul dossier et désigneront un coordinateur de projet unique, ainsi qu'un seul organisme bénéficiaire de la subvention.

L'organisme bénéficiaire désigné, qui sera signataire de la convention, s'engagera à reverser l'argent à chaque équipe partenaire, via des conventions de reversement. Il devra impérativement être doté d'un comptable public. Il sera responsable de la mise en œuvre du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers, et du reversement des fonds aux équipes participantes.

4-3. Coordinateur du projet

Le coordinateur du projet :

- Sera responsable de la mise en place des modalités liées au projet, des modalités de collaboration entre les équipes partenaires le cas échéant, de la production des documents requis et de la communication des résultats.
- Devra consacrer au moins 30 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par l'Association Ruban Rose, devra appartenir à un organisme public
- et se situer en France.
- Les salaires du coordinateur ou coordinatrice et du ou de la responsable scientifique de chaque partenaire ne sont pas éligibles à financement par ce dispositif
- Devra relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique.
- Ne pourra pas être membre du comité d'évaluation de cet appel à projets.
- Doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont lui et ses collaborateurs disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.

4-4. Équipes partenaires éligibles

- Les équipes partenaires peuvent appartenir aux organismes publics (université, équipes INSERM, CNRS, etc), aux établissements de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but non lucratif) ou de recherche, aux associations à but non lucratif, exclusivement situés en France.
- Le nombre de collaborateurs doit être adapté aux objectifs du projet.
- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés, avec, à minima, un personnel dédié à 100% à la réalisation du projet.
- Les collaborateurs pourront relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique ou relever d'un statut contractuel. Les chercheurs en CDD sont éligibles à la réalisation du projet dès lors que l'organisme de rattachement l'autorise, et que la durée de leur CDD couvre la durée du projet. Ils ne peuvent en aucun cas être doctorant.
- Les équipes éligibles ne pourront pas être membres du comité d'évaluation de cet appel à projets.

Ne seront pas éligibles les projets menés à l'étranger et/ou n'entraînant pas de retombée pour la santé publique dans les Hauts-de-France.

5. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier complet, au format pdf, devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (15 pages maximum). La méthode, le design, les modalités budgétaires de l'étude doivent être détaillés.
2. S'il s'agit d'une étude impliquant plusieurs partenaires, indiquer l'ensemble des équipes participantes. Joindre l'accord signé de chacun des partenaires pour participer à l'étude (formulaire d'engagement pour la réalisation du projet signé par chacune des équipes participantes ainsi que par leur direction d'établissement).
3. La liste complète des participants (y compris le coordinateur) impliqués dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
4. Le CV du coordinateur de projet avec téléphone et adresse électronique.
5. Le CV des responsables d'équipe avec téléphone et adresse électronique, dans le cas d'un projet impliquant un partenariat entre plusieurs équipes.
6. Le CV et les coordonnées (numéro de téléphone et adresse électronique) des participants de projet dont le temps consacré à ce projet est d'au moins 80%.
7. La liste des publications en lien avec le projet, du coordinateur et de ses collaborateurs sur les cinq dernières années, dans laquelle le nom des personnes présentes au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
8. Un budget prévisionnel pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée.
9. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
10. L'accord du Directeur de la structure gestionnaire sur papier à en-tête.
11. Les coordonnées et le RIB du gestionnaire.
12. La structure gestionnaire est responsable devant l'Association Ruban Rose de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes dans les meilleurs délais.

6. EVALUATION DES PROJETS

Pour mener à bien l'évaluation, l'Association Ruban Rose s'appuie sur un comité d'évaluation dont les membres, reconnus pour leur expertise, sont rapporteurs des projets soumis.

Ce comité d'évaluation est composé du Comité Scientifique formé par quatre personnalités du monde scientifique et médical impliquées dans la recherche et la prise en charge du cancer du sein dont son/sa Président(e) est désigné(e) chaque année par le Conseil d'Administration. Le/la Président(e) choisit les autres membres du Comité Scientifique. Pour 2024, les membres du Comité Scientifique sont Pr Anne Vincent-Salomon (Présidente), Dr Laurence Lafanechère, Dr Chann Lagadec et Dr Fatima Mechta-Grigoriou. Le comité d'évaluation est également composé de trois autres personnalités scientifiques ou médicales expertes du domaine d'intérêt : Dr Marc Billaud, Pr Luc Ceugnard, et Dr Charlotte Ngo.

Les évaluateurs doivent déclarer leurs liens directs ou indirects, avec chaque projet soumis au comité d'évaluation, avec le coordinateur d'un projet ou un membre de l'équipe d'un projet.

Les évaluateurs ont une obligation de confidentialité absolue.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- Vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité
- Évaluation des projets (deux rapporteurs par projet)
- Discussion collégiale de la qualité des projets

- Établissement d'une liste des projets classés et proposition au Conseil d'Administration (CA) de l'Association
- Validation de la sélection et des financements par le CA
- Publication des résultats

7. CRITERES DE RECEVABILITÉ, D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION

7-1. Critères de recevabilité

Pour être recevables, les dossiers doivent être soumis dans les délais, au format demandé et dans leur intégralité. Tout dossier incomplet sera non recevable.

Le dossier peut être rédigé en anglais ou en français.

Le dossier complet comporte 30 pages maximum, sous un seul fichier en format PDF.

Le dossier complet est envoyé par voie électronique, à l'adresse suivante : ngruel@cancerdusein.org.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le **Vendredi 23 Février 2024 à 0h** (minuit, heure française). Après la clôture de l'appel à candidatures, le dossier ne peut plus être modifié.

A la soumission finale, un accusé de réception email sera adressé au candidat.

7-2. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit répondre aux conditions suivantes :

- Le projet doit répondre aux objectifs de l'appel à projets
- Le projet a une durée de 36 mois
- Un calendrier prévisionnel des étapes-clés devra être présenté
- La structure et l'équipe doivent répondre aux critères d'éligibilité
- Le coordinateur de projet ne pourra pas être membre du comité d'évaluation de cet appel à projets

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation.

7.3 Critères d'évaluation

Les propositions de projet seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Pertinence par rapport aux objectifs de l'appel à projet
- Qualifications et expérience des équipes
- Méthodologie de recherche rigoureuse
- Potentiel d'impact positif sur la santé publique
- Capacité à développer une recherche transdisciplinaire et à structurer des réseaux collaboratifs

8. FINANCEMENTS

Ce type de financement a pour objectif de financer des projets de recherche complets pouvant associer plusieurs équipes, dont la conception s'appuie sur une démarche méthodologique maîtrisée et des collaborations abouties.

Les projets retenus recevront **un financement maximal d'un million d'euros**, selon le nombre d'équipes impliquées, l'ampleur du projet, les objectifs proposés, la portée et la qualité de la proposition.

Durée : 36 mois maximum.

Les participants au projet devront s'engager à respecter le règlement de l'Association en signant les engagements figurant dans le dossier.

Ces engagements concernent :

- Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire de la subvention
- Le coordinateur du projet
- Le représentant légal de chaque organisme bénéficiant de reversement au titre d'une équipe participante (uniquement si versement de fonds)
- Le responsable d'équipe participante dans tous les cas

Les fonds pourront financer :

- **Des frais de personnel.** Le financement de personnels temporaires liés au projet ou de post-doctorants peut être demandé ; celui de doctorants n'est en revanche pas éligible.

- **Des frais de fonctionnement** : consommables, frais de déplacement ou de missions des personnels affectés au projet, prestations de services, etc.
- **Des frais d'équipement**, à condition qu'ils ne soient pas supérieurs à 30 % du montant de la subvention allouée.

Les fonds devront être utilisés au maximum 3 ans après la mise en place du projet, en tenant compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP, ANSM, etc.). L'avancement du projet sera évalué annuellement avant reconduction de la tranche suivante.

9. CALENDRIER

- Date de publication de l'appel à projets : 20 novembre 2023
- Date limite de la soumission des projets : 23 février 2024 à 0h (minuit, heure française)
- Date prévisionnelle d'annonce des résultats finaux : fin Mars 2024
- Date prévisionnelle de mise en place des financements : mai 2024
- Durée du projet : les projets retenus auront une durée maximale de 3 ans

10. ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE L'ASSOCIATION

Si son projet est retenu, le porteur du projet de recherche s'engage à :

- Utiliser les crédits octroyés par l'Association, en respectant le budget prévisionnel annuel validé.
- Utiliser au moins 20 % des crédits dans l'année en cours et ce, dès le démarrage effectif du projet.
- Avoir utilisé 100% des fonds alloués 3 ans après le démarrage du projet.
- Remettre annuellement un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- Remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- Mentionner le soutien financier de l'Association Ruban Rose dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation de travaux écrite ou orale. Le texte doit être communiqué pour information à l'Association.
- Ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable de la Présidence du Conseil Scientifique de l'Association Ruban Rose.
- Notifier à l'Association Ruban Rose toute modification dans la coordination du projet et recevoir son accord.

Nous sommes convaincus que ce projet contribuera de manière significative à la réduction de la surmortalité par cancers du sein dans les Hauts-de-France et à l'amélioration de la santé des femmes de la région. Votre participation et vos idées novatrices sont essentielles pour atteindre cet objectif crucial.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Mme Nadège GRUEL, consultante scientifique pour l'Association Ruban Rose à l'adresse suivante : ngruel@cancerdusein.org.

Nous attendons vos propositions et sommes impatients de travailler ensemble pour faire progresser la santé des femmes dans les Hauts-de-France.

Cordialement,

Franck Besnard
Président de The Estée Lauder Companies France
Président de l'Association Ruban Rose

Sandrine PLANCHON
Directrice de l'Association Ruban Rose